

*Pôle communication*  
*Tél. : 24 66 40*

Mardi 10 avril 2018

## DOSSIER DE PRESSE

### **Signature de la convention de financement du 11<sup>e</sup> FED régional**

**Julian Wilson, ambassadeur de l'Union européenne pour le Pacifique agissant au nom de la Commission européenne, et Philippe Germain, président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie agissant au titre d'ordonnateur régional représentant les quatre pays et territoires d'outre-mer du Pacifique (Pitcairn, Wallis-et-Futuna, Polynésie française, Nouvelle-Calédonie), ont signé, mardi 10 avril au gouvernement, la convention relative au financement du 11<sup>e</sup> Fonds européen de développement régional (FED régional) pour la période 2014-2020.**

Cette convention prévoit un apport de la Commission européenne de 36 millions d'euros (4,295 milliards de francs) pour la mise en œuvre d'un programme régional d'appui au secteur de l'environnement et de la gestion durable des ressources naturelles. Il prendra le relais du programme INTEGRE (Initiative des Territoires pour la Gestion Régionale de l'Environnement – voir encadré ci-après), financé par le 10<sup>e</sup> FED régional et dont la phase de mise en œuvre est arrivée à son terme.

### **Le Fonds européen de développement**

Le FED est l'instrument principal de l'aide communautaire à la coopération et au développement destinée aux pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (pays ACP), ainsi qu'aux pays et territoires d'outre-mer (PTOM). Doté d'un budget de 30,5 milliards d'euros sur la période 2014-2020, il soutient les actions visant à promouvoir le développement économique, social et humain, ainsi que la coopération régionale dans les pays et territoires en voie de développement.

Pour les PTOM, le FED se compose de plusieurs enveloppes :

- une enveloppe territoriale, que la Nouvelle-Calédonie a choisi de consacrer à la mise en œuvre de sa stratégie sectorielle « emploi et insertion professionnelle » (11<sup>e</sup> FED territorial, 3,6 milliards de francs) ;
- une enveloppe thématique dite « tous PTOM », que les PTOM ont choisi de consacrer à la lutte contre le changement climatique et à l'énergie durable (11<sup>e</sup> FED thématique, 2 milliards de francs) ;
- une enveloppe régionale, que les PTOM du Pacifique ont choisi de dédier au programme objet de la convention signée ce jour.

## Les objectifs du programme

---

Le programme du 11<sup>e</sup> FED régional pour les PTOM du Pacifique vise à intégrer des filières économiques prioritaires dans une logique de développement durable. Ces filières sont **l'agriculture, la forêt, l'aquaculture et la pêche**. Il a également pour mission de promouvoir **la gestion durable de la ressource en eau** et d'encourager **la lutte contre les espèces envahissantes**. En tant que programme de coopération régionale, il accompagnera les quatre PTOM dans le développement d'une approche intégrée de ces quatre domaines d'action.

Le programme permettra de réaliser plusieurs actions concrètes, telles que la dispense de formations en aquaculture, la mise en place d'observatoires territoriaux de l'eau et plus largement, le développement de politiques territoriales de l'eau, la conduite d'opérations d'éradication d'espèces invasives, la vulgarisation des pratiques de gestion durable des sols...

La coopération avec les autres pays du Pacifique est un enjeu transversal, les États membres du Forum des îles du Pacifique seront associés aux activités.

## Son mode de gouvernance

---

Le pilotage du projet sera assuré par les représentants politiques des quatre PTOM qui seront chargés de valider le programme de travail annuel et suivre son exécution.

La mise en œuvre du projet sera confiée à la Communauté du Pacifique (CPS, délégataire) et au Programme Régional Océanien pour l'Environnement (PROE, co-délégataire). Une convention de co-délégation sera signée sous six mois par la Commission européenne et ces deux organisations. Elles seront dès lors responsables de la mise en place de l'équipe projet, elle-même chargée de réaliser les volets sectoriels et territoriaux du programme de travail validé par le comité de pilotage, et de donner corps aux décisions de ce dernier.

Des comités techniques territoriaux seront chargés de suivre la réalisation des activités sur le terrain.

Au même titre que leurs homologues de Pitcairn, de Wallis-et-Futuna et de Polynésie française, les services provinciaux, ceux de la Nouvelle-Calédonie, mais aussi des associations et des acteurs privés locaux seront impliqués dans ce projet, dès son lancement prévu en 2019.

## Son financement

---

Le budget total du programme du 11<sup>e</sup> FED régional s'élève à 36,128 millions d'euros (4,311 milliards de francs CFP). Il est cofinancé par la Commission européenne à hauteur de 36 millions d'euros (4,295 milliards de francs CFP) et par les quatre PTOM, au prorata de leur population.

## **L'expérience du programme INTEGRE**

Mis en œuvre par la CPS, le programme INTEGRE (10 milliards de francs financés par le 10<sup>e</sup> FED régional) avait pour objectif principal de renforcer la gestion intégrée des milieux insulaires littoraux, terrestres et marins, et de contribuer à valoriser durablement les ressources naturelles des PTOM du Pacifique, pour la préservation et l'amélioration des conditions de vie de leurs populations.

Le plan d'action territorial de la Nouvelle-Calédonie comprenait des activités menées sur trois sites-pilotes (le Grand Sud, la zone côtière Nord-Est et les atolls d'Ouvéa et Beautemps-Beaupré) et des actions transversales. Il a notamment permis la réalisation d'un plan de gestion de la Plaine des lacs, le développement du suivi des pontes des tortues, la dératisation de l'atoll de Beautemps-Beaupré, la création d'une ferme-pilote sur le lycée de Do Néa à Houaïlou...

Un atelier de clôture du projet INTEGRE a eu lieu à Nouméa en décembre 2017. Il a permis de dresser le bilan des quatre années d'action menées afin d'identifier les facteurs de réussite sur lesquels les partenaires devront capitaliser dans la perspective du programme suivant.

\* \*  
\*